

GUIDE TECHNIQUE

1^{ère} édition du
TROPHÉE
DES CÉVENNES
JUNIORS
SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2024



LE MOT DU PRÉSIDENT



En tant que Président du CEVEN'TEAM CYCLISME, je vous souhaite la bienvenue à la première édition inaugurale du trophée des Cévennes Juniors.

Cette première édition se déroulera le 14 Septembre 2024 à la Bastide-Puylaurent, dans le beau département de la Lozère.

L'organisation de cette compétition sportive a été rendue possible grâce à la collaboration précieuse de plusieurs acteurs de la région.

Je souhaitais notamment exprimer ma gratitude pour le soutien indispensable de la municipalité nous fournissant un soutien logistique, l'engagement actif de la collectivité, la contribution des entreprises et artisans locaux, ainsi que le dynamisme des commerçants.

Les bénévoles ont été les piliers de cette réalisation, leur dévouement incarnant l'esprit communautaire, fera de cette course bien plus qu'un simple évènement sportif.

Nous vous invitons chaleureusement à venir encourager ces jeunes coureurs et à partager ensemble cette première édition qui marquera le début d'une tradition cycliste prometteuse.

Que la course commence !

Pascal Plantureux
Président du CTC

COORDONNÉES DES RESPONSABLES

Président CTC	Pascal PLANTUREUX	06 17 38 24 75
Vice-Président	Bruno ASTIER	06 86 88 40 41
Trésorière Générale	Nathalie RIU	-
Secrétaire Générale	Corinne TOUITOU	-
Responsable parking coureurs	Jean Michel BARON	-
Responsable ouverture course	Frédéric HIL/ Pascal CHÂTEAUX	-
Responsable des 8 motos course	Alain RECORDIER	06 81 00 01 45
Responsable radios VHF	Alain RECORDIER	-
responsable Moto info		
Responsable voiture commissaire No 1	Loïc BARON	-
Responsable voiture commissaire No2	Claude CANIVET	-
Responsable Croix Rouge	Mélanie	-
Responsable animateur podium	À déterminer	-
Responsable restauration	Ste Sindo	-
Responsable sandwicherie	Corinne TOUITOU	-
Responsable buvette	Thierry VERDEILHAN & Claude JEAN	-
Responsable Salle des Fêtes	Patrice PELTIER	06 03 21 62 55
Responsable Arche sport 2000	Pascal PLANTUREUX	06 17 38 24 75

LES SPONSORS



Les organisateurs



Partenaires Institutionnels



Partenaires Officiels



Partenaires Médias



DOTATION DE L'ÉPREUVE

Sous réserve de modification

793 € / 20 prix

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
160 €	120 €	95 €	79 €	64 €
6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e
55 €	44 €	35 €	24 €	15 €
11 ^e	12 ^e	13 ^e	14 ^e	15 ^e
14 €	12 €	12 €	12 €	9 €
16 ^e	17 ^e	18 ^e	19 ^e	20 ^e
9 €	9 €	9 €	8 €	8 €

Dotation CLM 1er 34€ / 2e 29€ / 3e 26€ / 4e 21 € / 5e 12€ /
6e 12€ / 7e 11 € / 8e 9€ / 9e 8€ / 10e 6e /

CHALLENGE DU MEILLEUR GRIMPEUR

- 1 bouquet + 1 Maillot + 1 coupe

CHALLENGE DES POINTS CHAUDS

- 1 bouquet + 1 Maillot + 1 coupe

CHALLENGE PAR ÉQUIPES

- Classement sur les 3 meilleurs coureurs
- 1 Coupe à chaque coureur

IMPORTANT

La présence de l'ensemble des coureurs récompensés est obligatoire au protocole de l'arrivée du Trophée des Cévennes. Il sera organisé à la Salle des Fêtes de la Bastide-Puylaurent à partir de 18h.

les bouquets et Trophées seront remis par nos hôtesse

Lieu du départ de l'épreuve : Face Eglise
la Bastide-Puylaurent

Course en Ligne Départ 13h55 même endroit



BRIEF SUR LA COURSE

1ère Etape

1er DÉPART 9H30

Sortie La Bastide face Camping de l'Allier

ARRIVÉE C.L.M individuel

Lieudit Grossefoges 12 km

2ème Etape

DÉPART fictif 13 h 55

LA BASTIDE-PUYLAURENT

Face à l'église

ARRIVÉE

LA BASTIDE-PUYLAURENT

Rue de la poste haut de la cote 118 km

Club Organisateur : CEVEN'TEAM CYCLISME

Responsable Organisation : Pascal Plantureux

19, Rue du jeu de l'Aiguillette - 13200 Arles

Tél : +33 06 17 38 24 75

Mail : pascalplantureux@gmail.com

Engagements par internet : www.ffc.fr ou

par courrier: Pascal Plantureux

19 Rue du jeu de l'aiguillette 13200 Arles

Avant le dimanche 9 Septembre 2024

Samedi 14 Septembre 2024

**Accueil des équipes
& organisation logistique
& technique à partir du
Vendredi après midi**

Permanence

Lieu : Salle des Fêtes de la
Bastide-Puylaurent
Vendredi de 15h à 18h

Responsable de la salle :
Patrice PELTIER
Tél : 06 03 21 62 55
Permanence de 15h à 18h Heure
d'ouverture le dimanche matin : 7h

Contrôle des licences, remise des
dossards & plaques de cadre.

Réunion des Directeurs Sportifs avec l'Organisation & le Jury des Arbitres

Lieu : Salle des Fêtes La
Bastide-Puylaurent Heure :
13h20

Distribution de la liste définitive des partants

Lieu : Salle des Fêtes Bastide-
Puylaurent
Heure : 8h

Organisation Sportive

Signature & Présentation des équipes sur le podium du village départ

Lieu : Salle des Fêtes Bastide-
Puylaurent
Heure : 13h30

Rassemblement & appel des coureurs

Lieu : Arche près du Village
départ, Bastide-Puylaurent
Heure : 13h50 face à l'église

Départ fictif

Lieu : Bastide-Puylaurent face
à l'église devant le café sous
l'arche de départ
Heure : 13h55

Départ réel

Lieu :
Heure : 14h00

ORGANISATION LOGISTIQUE

La Bastide-Puylaurent - Salle des Fêtes

11h00 à 12h30

Restauration des suiveurs.

12h00

Ouverture du village Départ.

12h30

Accueil des suiveurs, chauffeurs, pilotes, invités.

13h00

Pose des récepteurs-radios au parking officiel.

13h00 à 13h20

Réunion des pilotes et des chauffeurs.

13h30

Mise en place des véhicules "course".

13h55

Départ fictif face à l'église

14h00

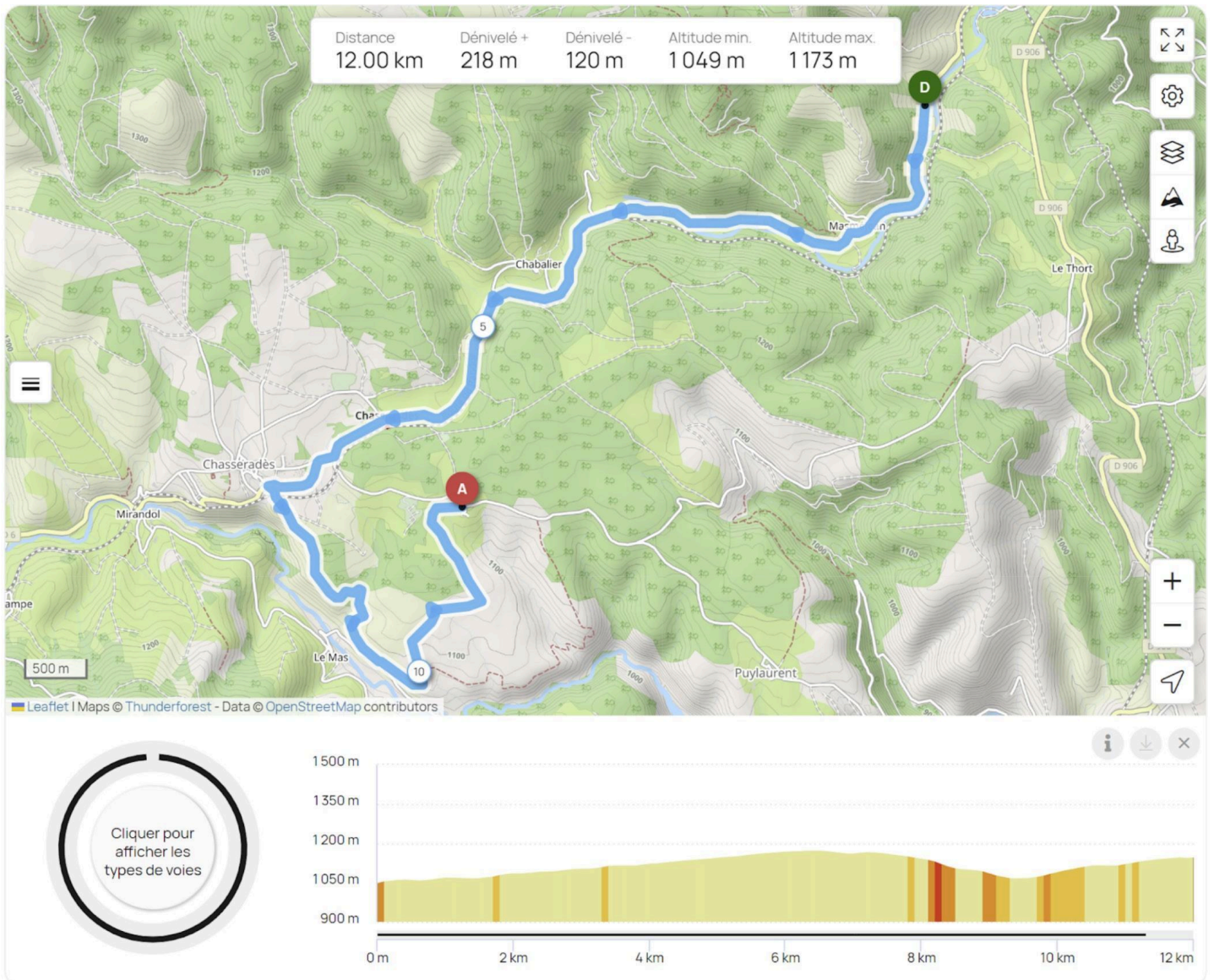
Départ Réel en haut de la côte

Samedi 14 Septembre 2024

1er Trophée Des Cévennes La Bastide-Puylaurent

C.L.M Individuel de 12 Km

Lieudit Grossefages Chasserades

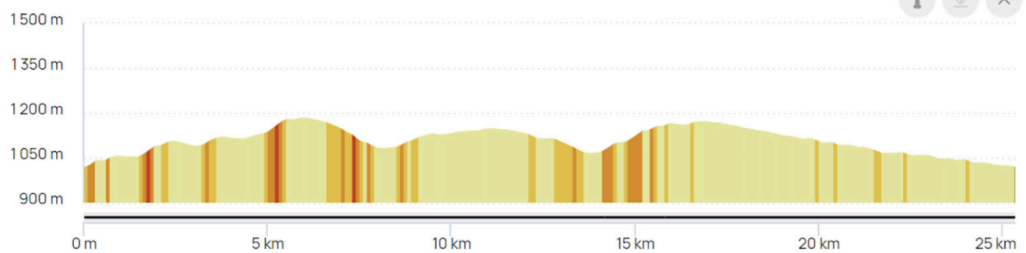


Samedi 14 Septembre 2024

1er Trophée Des Cévennes La Bastide-Puylaurent

Arrivée Rue de la Poste (haut de la côte)

2 tours de 25 Kms = 50 Kms

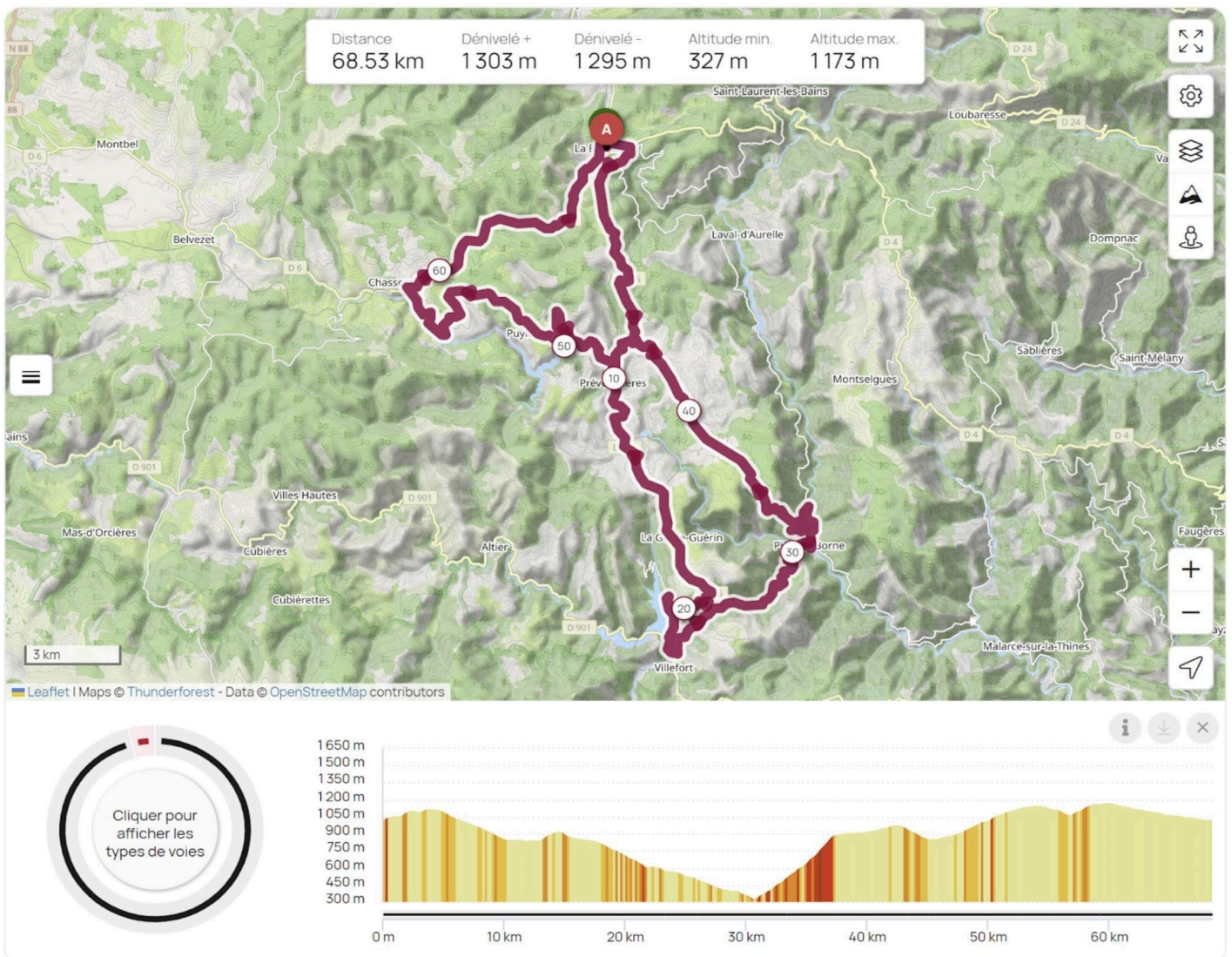


Samedi 14 Septembre 2024

1er Trophée Des Cévennes La Bastide-Puylaurent

1 tour de 68 Kms = 68 Km s

Total = 118 Kms



RÈGLEMENT PARTICULIER DU TROPHEE DES CEVENNES

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Le Trophée des Cévennes est organisé par le Céven'Team Cyclisme, dont le siège social est situé au : 19, Rue du Jeu de L'Aiguillette 13200 Arles, sous les règlements de la FFC.

ARTICLE 2 – TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégorie Juniors (U19). Elle est inscrite au calendrier FFC.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION OBLIGATOIRE

Les équipes seront composées d'un nombre illimité de coureurs.. En outre, les équipes mixtes et coureurs individuels sont acceptées.

Les engagements doivent **obligatoirement** être parvenus à l'organisateur avant le 9 Septembre **2024** à l'adresse suivante :

Pascal PLANTUREUX : CÉVEN'TEAM CYCLISME - 19, Rue du jeu de L'Aiguillette 13200 Arles.

ARTICLE 4 – PERMANENCE : Vendredi 13 Septembre 2024 à la Salle des Fêtes de 15h à 18h

La Permanence de départ se tiendra le Samedi 14 Septembre 2024 à la salle des fêtes de La Bastide-Puylaurent à partir de 7h.

La confirmation des partants et le retrait des dossards pour les responsables d'équipes se font à la permanence (**Salle des Fêtes de La Bastide-Puylaurent**).

La réunion des directeurs sportifs organisée suivant l'Article 1.2.087 du règlement FFC, en présence des Membres du Jury des Arbitres, est fixée à 13 heures

ARTICLE 5 – OPÉRATIONS DE DÉPART : Samedi 14 Septembre 2024

Le quartier des coureurs où pourront stationner les véhicules des équipes est fixé au parking place de la gare de La Bastide-Puylaurent.

Les coureurs devront signer la feuille de départ entre **12h30 et 13h30 sur le podium du Village Départ face à l'église**.

Ils devront se présenter à la signature par équipe complète.

Chaque équipe sera présentée au public par les speakers officiels de l'épreuve.

Le rassemblement et l'alignement des coureurs (appel) s'effectueront à partir de **13h40** (ligne de départ : départ sous l'Arche).

Le départ fictif est prévu à **13h55** et sera effectué Place de l'Eglise (sous l'arche de départ). **Le départ réel arrêté** est prévu à **14h** et sera donné après 800 Mètres neutralisés en haut de la cote de la Bastide

ARTICLE 6 – RADIO-TOUR

La Radio fréquence sera émise sur la fréquence ????? à déterminer

ARTICLE 7 – ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la Société..... Le service est assuré au moyen de 2 voitures de dépannage

ARTICLE 8 – INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMÈTRES

Conformément à l'Article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres ne sont pas applicables à l'épreuve.

ARTICLE 9 – RAVITAILLEMENTS (3 Zones)

Les zones de ravitaillement définies également comme zones vertes par l'organisation sont :

Zone 1 - sortie La Bastide Km 26 - Délestage en fin de Zone

Zone 2 - en haut de la cote de Planchamp Km 88 - Délestage en fin de Zone

Zone 3 -

Le délestage des déchets doit se dérouler dans les zones de délestage des déchets dites "Zones Vertes".

En cas de délestage de déchets en dehors des zones dédiées, la réglementation FFC en vigueur sera appliquée.

Les Zones Vertes sont matérialisées par des panneaux.

Une Zone Verte est systématiquement organisée autour de chacune des zones de ravitaillement officielles et signalée ainsi dans le descriptif des étapes.

Cette Zone Verte débute 200 m avant le début de la zone de ravitaillement et se termine 200 m après la fin de la zone de ravitaillement.

Le nettoyage des Zones Vertes après le passage des coureurs est assuré par l'organisateur.

ARTICLE 10 – DÉRIVATION

Une dérivation obligatoire est mise en place pour les **véhicules des directeurs sportifs à 100 mètres avant la ligne d'arrivée**. Ces voitures sont dérivées à droite (direction Etang du Béal) permettant de rejoindre directement en suivant le fléchage le parking.

Seuls sont autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules suivants :

- Voiture Ouvreuse
- Direction de l'Organisation
- Arbitres
- Croix rouge
- Voiture Balai
- Directeur Sportif du vainqueur s'il arrive détaché avec au moins une minute d'avance (Article 2.3.006 du règlement UCI).

Une dérivation est mise en place pour les motos à 150 mètres avant la ligne d'arrivée ; ces **motos** sont **dérivées à droite en direction de la route en direction de l'étang du béal**

ARTICLE 11 – DÉLAIS D'ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 15 minutes sur le temps du vainqueur n'est plus retenu au classement.

Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Jury des Arbitres, en consultation avec l'Organisateur.

Tout coureur isolé, pointé à plus de **10 minutes du peloton principal**, doit s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 12 – CLASSEMENTS

Le classement sera toujours établi selon l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée. Le classement détermine l'attribution des prix et des points.

Le classement à l'arrivée départage les coureurs ex-æquo dans les classements individuels annexes. (Article 2.3.037 du règlement FFC).

Les classements suivants seront établis :

- Un classement individuel
- Un classement des MG
- Un classement des Points Chauds
- Un classement Km 48
- Un classement du plus combatif de l'épreuve
- Un classement par équipes.

Les classements des MG et des Points Chauds sont établis par addition de points (voir réglementation MG et Points Chauds).

Le classement par équipes se fait par l'addition des 3 meilleures places des coureurs d'une même équipe (Article 2.3.044 du règlement FFC).

ARTICLE 13 – PRIX

Les prix suivants sont attribués :

La dotation de l'épreuve, conformément au barème FFC, s'élèvera à 793 € répartis entre les 20 premiers coureurs du classement officiel, ainsi que 10 prix répartis pour le Contre La Montre

- Le leader du classement des MG sera récompensé par un lot à déterminer + 1 maillot + 1 coupe.
- Le leader du classement des Points Chauds sera récompensé par un lot + : 1 maillot + 1 coupe.
- Le leader du classement du km 48 sera récompensé par un prix de : 1 maillot + 1 coupe.
- Le meilleur animateur (plus combatif) sera récompensé par un maillot + 1 coupe
- La meilleure équipe sur 3 coureurs recevra 1 coupe + 1 Bouquet

ARTICLE 14 – ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique également à l'épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu à la Salle des Fêtes - la Bastide-Puylaurent.

ARTICLE 15 – PROTOCOLE

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole en tenue de compétition.

Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après l'arrivée :

- Les trois premiers de l'épreuve
- Les vainqueurs des classements annexes : MG, PC, KM 48, le plus combatif ,
- Le meilleur jeune
- La meilleure équipe du jour (Lauréate du Trophée des Cévennes)

ARTICLE 16 – PÉNALITES



RÈGLEMENT DU CLASSEMENT DU MEILLEUR GRIMPEUR

1. Les endroits qui compteront pour le Classement du Meilleur Grimpeur seront matérialisés par des panneaux ainsi qu'au sol : MG (pancarte publicitaire à l'endroit du classement)

- 6 points au premier	sauf MG No 4 Km 86	MG No 5 Km 102
- 4 points au deuxième	1er 18 pts	1er 10 pts
- 3 points au troisième	2e 15 pts	2e 8 pts
- 2 points au quatrième	3e 12 pts	3e 6 pts
- 1 point au cinquième	4e 10 pts	4e 4 pts
	5e 8 pts	5e 3 pts
	6e 6 pts	6e 2 pts
	7e 5 pts	
	8e 4 pts	
	9e 3 pts	
	10e 2 pts	

2. Un classement général est établi par addition de points attribués sur les 5 meilleurs grimpeurs sélectionnés.

3. Le lauréat devra terminer l'épreuve. Le classement à l'arrivée départage les coureurs ex aequo dans les classements individuels annexes.

MG	KM	COMMUNE	LIEU
MG 1	8	Le Thor	Sortie Le Thor
MG 2	33	Le Thor	Sortie Le Thor
MG 3	54	Le Thor	Le Thor
MG 4	86	Planchamp	Sortie Planchamp
MG 5	102	Puylaurent	face EDF



RÈGLEMENT DU CLASSEMENT DES POINTS CHAUDS

- Les endroits qui compteront pour le Challenge des Points Chauds seront matérialisés par des panneaux ainsi qu'au sol :
PC (pancarte publicitaire à l'endroit du Sprint)

RÈGLEMENT DU CLASSEMENT DES POINTS CHAUDS

1. Les endroits qui compteront pour le Challenge des POINTS CHAUDS seront matérialisés par des panneaux ainsi qu'au sol : PC (pancarte publicitaire à l'endroit du Sprint)
 - 6 points au premier
 - 4 points au deuxième
 - 3 points au troisième.
 - 2 points au quatrième
 - 1 point au cinquième
2. Un classement général est établi par addition de points attribués sur les 5 Points Chauds sélectionnés.
3. Le lauréat devra terminer l'épreuve. Le classement à l'arrivée départage les coureurs ex æquo dans les classements individuels annexes.

PC	KM	COMMUNE	LIEU
PC 1	16	Chasseradès	Gite les Airelles
PC 2	41	Chasseradès	Gits les Airelles
PC 3	64	La Garde Guérin	
PC 4	81	Pied de Borne	Entrée du village
PC 5	110	Chasseradès	Gite les Airelles

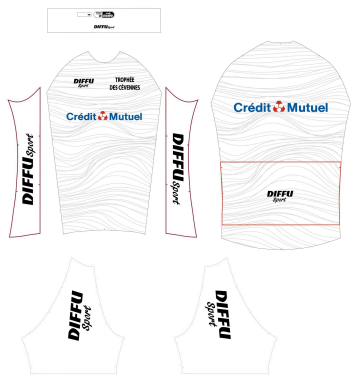


Les Autres Maillots :

Classement général :



Classement meilleur jeune :



Vainqueur du Kilomètre 48



Classement du plus combatif (Meilleur animateur) maillot noir et blanc + 1 coupe + 1 Bouquet

RESTAURATION SUR PLACE & LISTE DES HÔTELS

Sandwichs et Boissons sur place

Réservation des repas du midi avant le 1er septembre

Pascal Plantureux au 06 17 38 24 75

Grand Hôtel 1899
13, av. du Maréchal Foch
48300 Langogne
T : 04 66 69 06 42
20 kms de La Bastide

Brit Hôtel
2 avenue de Ramilles
48000 Mende
T : 04 66 49 65 20
48 kms de La Bastide

Hôtel du Languedoc
6, av. du Maréchal Joffre
48300 Langogne
T : 04 66 46 31 08
20 kms de La Bastide

Hôtel le Beauséjour
22, av. du Maréchal Foch
48300 Langogne
20 kms de La Bastide

Hôtel Urbain V
9, bd Théophile Roussel
48000 Mende
T : 04 66 49 14 49
48 kms de la Bastide

Maison Le Soubeyranne
1, rue de la Chicanette
48000 Mende
(Voir Booking.com)
48 kms de la Bastide

Hotel Restaurant les Genets
Rue des Tilleuls
48250 La Bastide-Puylaurent
T : 04.66.46.00.13

Au Chat Bleu
Le Village
07590 Saint-Laurent-les-
Bains-Laval-d'Aurelle
T : 04 66 46 22 17
8 kms de La Bastide

Hôtel Balme
21, place du Portalet
48800 Villefort
T : 04 66 46 80 14
24 kms de La Bastide

Auberge Régordanes
La Garde Guérin
48800 Prévençères
T : 04 66 46 82 88
17 kms de La Bastide

Gites La Bastide-Puylaurent réservation pour 2 nuits 260€

PARKINGS COUREURS & DS . PLACE DE LA GARE



PARKING SPECTATEURS RUE DES TILLEULS



PARKING DES OFFICIELS PLACE DE LA MAIRIE



**BONNE
PRÉPARATION
& BONNE
COURSE**